II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 29 janvier 1985

portant nomination des vice-présidents de la Commission des Communautés européennes

(85/72/CECA, CEE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 14,

vu la décision des représentants des gouvernements des États membres des Communautés européennes, réunis au sein du conseil européen, du 4 décembre 1984, portant nomination des membres de la Commission des Communautés européennes [1],

DÉCIDENT :

Article unique

Sont nommés vice-présidents de la Commission des Communautés européennes, jusqu'au 5 janvier 1987 inclus :

M. Franciscus H. J. J. Andriessen
M. Henning Christophersen
Le Très Honorable Lord Cockfield
M. Karl-Heinz Narjes
M. Lorenzo Natali

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 1985.

Le président
G. ANDREOTTI

---

[1] JO n° L 341 du 29. 12. 1984, p. 86.